



AAPPMA L'UNION ARQUOISE

REGLEMENT DES ETANGS DE BEAUSEJOUR ET MALHÔVE 2026 :

Etang de Beauséjour Nord, pêche de la carpe uniquement à la canne sans moulinet

La pêche de nuit est interdite, à l'exception des nuitées spéciales pour pêcher la carpe. (Voir règlement spécifique à la pêche de nuit)

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après son coucher.

Sont strictement interdits :

- la pêche en barque, la circulation de canots, planche à voile, modélisme et bateau amorceur, la baignade, de faire du camping sur les berges des étangs.
- de jeter des détritiques en tout genre sur les berges et dans les étangs.
- les chiens doivent être tenu en laisse et ne pas entrer dans l'eau.
- le nombre de cannes autorisées est limité à 4 dont 2 aux carnassiers.
- de faire du feu sur les berges, le barbecue posé sur pieds est autorisé mais les braises doivent être dans un récipient prévu à cet effet.

Taille minimale :

- brochet : 60 cm mini, 80 cm maxi, au-delà remise à l'eau.
- sandre : 50 cm

Brochet et sandre :

En 2^{ème} catégorie du 1^{er} janvier au 25 janvier puis du 25 avril au 31 décembre 2026.

Nombre de capture 3 par jour : 2 brochets + 1 sandre ou 1 brochet + 2 sandres ou 3 sandres.

2 brochets par jour. Les sandres capturés entre le 26 avril et le 14 juin 2026 doivent être remis obligatoirement à l'eau quelle que soit leur taille.

Anguille jaune :

En 2^{ème} catégorie du 15 février au 15 juillet 2026.

La pêche de nuit est interdite, chaque pêcheur doit être en possession du carnet capture anguille.

La pêche à la carpe le « **NO-KILL** » est obligatoire. **Pour la carpe de nuit le carnet de capture n'est plus obligatoire.**

Nous demandons à chaque pêcheur de bien vouloir respecter : le poisson, les autres pêcheurs et la tranquillité des riverains.

L'AAPPMA l'Union Arquoise peut se réserver certaines berges ou parties de berges pour l'organisation de concours, cette réservation sera signalée par la pose de panneaux.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Monsieur Jean-Claude LEPAISANT 11, rue d'Avignon 62510 Arques

Tél. : 03.21.98.52.06 / 06.25.21.84.11

Site internet : www.unionarquoise-peche62.fr

Courriel : contact@unionarquoise-peche62.fr

Bonne pêche à tous

Le Conseil d'Administration
Le Président

I.P.N.S.